

Jean-Pierre Sueur a soutenu au Sénat, ce lundi 15 décembre, les propositions de loi de Jacques Pélissard et Bruno Le Roux visant à favoriser la création de communes nouvelles. Il a d'abord indiqué que si la France compte 36 767 communes, c'est d'abord le fruit d'une histoire. Les Français ont les communes dans le cœur. Elles sont le « *cœur battant* » de la démocratie : « *Leurs 550 000 conseillers municipaux sont les meilleurs défenseurs de l'aménagement du territoire, car ils connaissent chaque rue, chaque maison, chaque entreprise, chaque ferme, chaque école. Ils connaissent le "terrain" et le représentent bien.* » Jean-Pierre Sueur a redit tout son attachement aux communautés : « *L'intercommunalité est irréversible. Elle a été construite par une démarche libre des communes. C'est pourquoi elle a connu un tel succès. Il nous faut pour l'avenir des régions fortes et des communautés fortes.* » S'agissant des « communes nouvelles » Jean-Pierre Sueur a dit que ce dispositif ne lui paraissait pas adapté aux agglomérations urbaines, pour lesquelles le statut de communauté urbaine ou de communauté d'agglomérations est adapté. Il faut – a-t-il dit – « *respecter les communes, leur identité, leur histoire. La communauté doit être au service des communes et prendre pleinement en compte leurs spécificités* ». En revanche, il a considéré que les « communes nouvelles » constituaient un cadre adapté pour la fusion de petites ou moyennes communes dans le monde rural – « *si elles le souhaitent et seulement si elles le souhaitent ! Je continue de défendre la liberté des communes !* »

Lire ses interventions en séance publique au Sénat :

>> [Son explication de vote](#)

>> [Sur l'article 22](#)

Lire aussi :

>> [L'article de Localtis.info](#)

>> [L'interview de Jean-Pierre Sueur par Anthony Gautier d'Apostrophe 45](#)

.